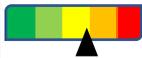


En Bref:

Culture	Observations (cliquer sur l'item pour accéder à la page).	Indicateur de risque	Informations
maïs	Stade		<ul style="list-style-type: none">Stade majoritaire : 14F.
	Pyrale		<ul style="list-style-type: none">Le pic semble avoir été atteint la semaine dernière et la dynamique de vol s'est atténuée. Prudence cependant dans les départements où les captures ont déjà été enregistrées.La météo des prochains jours restera favorable à l'émergence de nouveau papillon.
	Sésamie		<ul style="list-style-type: none">Pas de capture cette semaine.Zoom sur la pyrale et la sésamie

Légende :

Risque global très faible 

Risque global très fort 

Pour chaque dégât occasionné par la faune sauvage, les agriculteurs sont invités à remplir à chaque fois le formulaire de déclaration en ligne ([formulaire : cliquez-ici](#)). Cette déclaration, si elle n'ouvre pas droit à l'indemnisation, permet d'orienter les mesures de gestion de l'espèce et de justifier du maintien du classement en « nuisible ». Pour les choucas de tours un numéro vert a été mis en place par la chambre d'agriculture 0801 902 369.

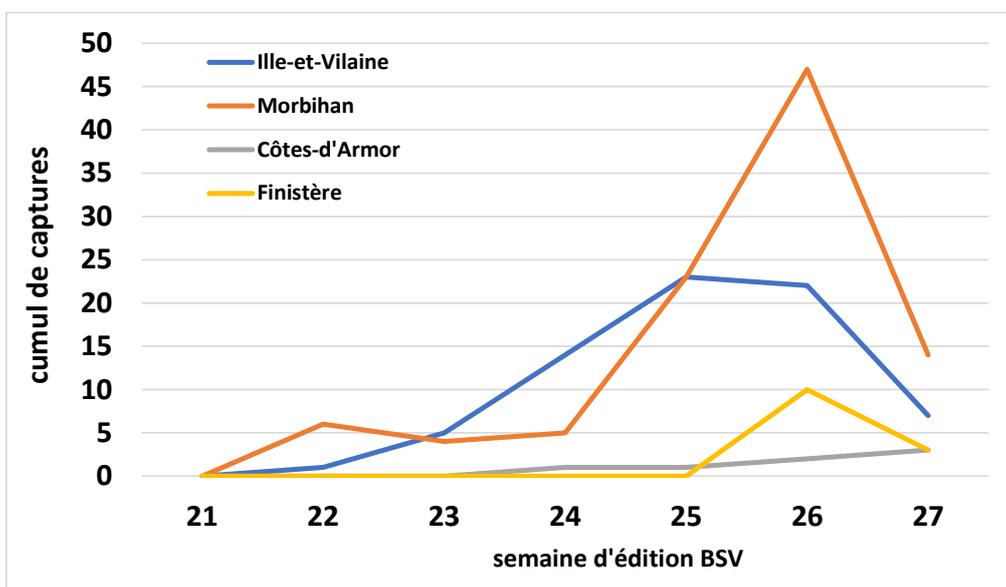
Pyrale

Suivi des vols pour cette semaine

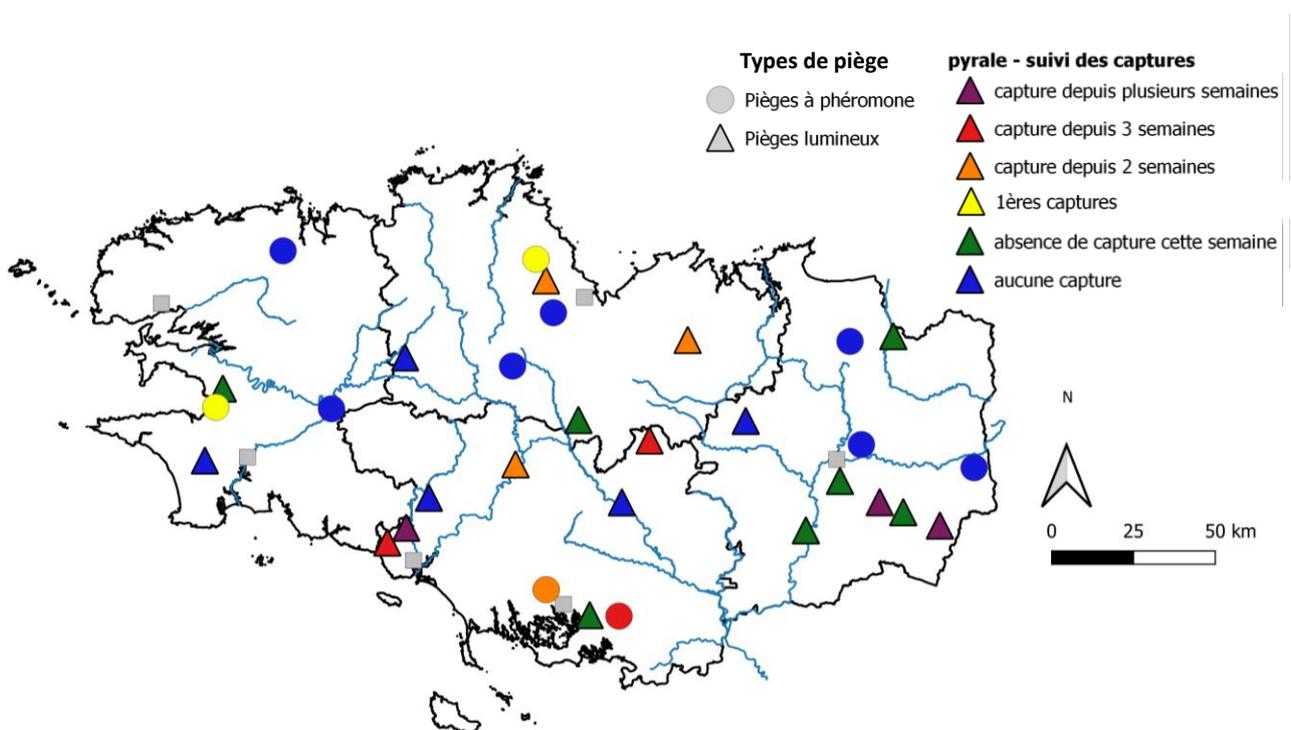
Sur les 28 pièges relevés cette semaine (15 à phéromone et 13 lumineux), 11 pièges ont capturé un total de 33 papillons dans la région. Par rapport à la semaine dernière les captures ont fortement chuté sur l'ensemble de la région, confirmant que le pic était la semaine dernière.

Cependant, les captures continuent sur l'ensemble de la région à l'exception du nord Finistère et du nord Ille-et-Vilaine.

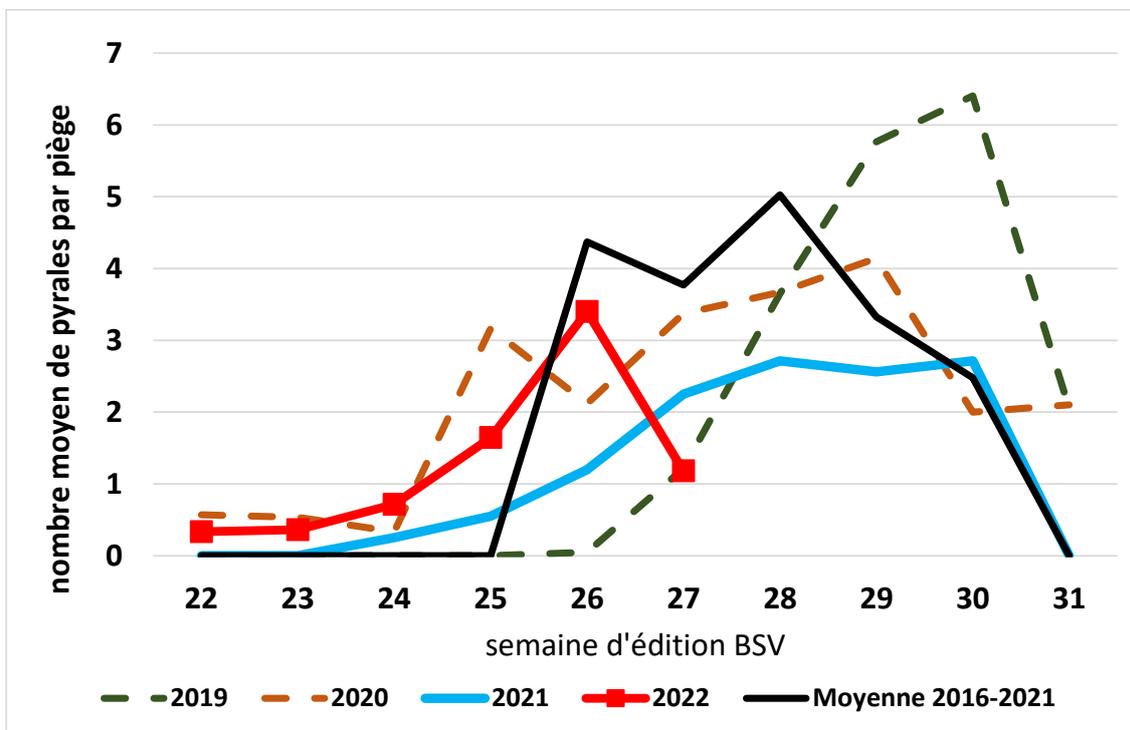
Graphique 1 : cumul des captures de la pyrale par département et par semaine BSV (tous pièges confondus)



Carte 1 : Situation des captures de la pyrale pour la semaine 27. (Pièges lumineux et à phéromone).



Graphique 2 : Evolution du nombre moyen de pyrales par piège selon l'année



Analyse de risque et prévisions :

D'après les données de cette semaine, il semblerait que le pic de vol soit passé. Les relevés de la semaine prochaine permettront de le confirmer.

Globalement la dynamique de vol a fortement régressé cette semaine sur l'ensemble de la région. Cependant la vigilance est toujours de mise. Le Finistère, le nord de l'Ille-et-Vilaine et l'ouest des Côtes-d'Armor sont encore assez épargnés. Les conditions climatiques des prochains jours resteront favorables. Le niveau de risque reste **moyen** dans tout le Morbihan, les Côtes-d'Armor et le sud de l'Ille-et-Vilaine. Pour le Finistère il reste **faible**.



Des méthodes de lutttes alternatives existent.

Le trichogramme, une petite guêpe parasitoïde, permet de lutter contre la pyrale du maïs, il s'agit d'une méthode alternative de biocontrôle. Ce biocontrôle se présente sous forme de plaque contenant des œufs de la guêpe. Le sachet doit être positionné dès qu'un début de vol est constaté (par l'intermédiaire du BSV par exemple), afin que les œufs puissent éclore rapidement pour donner des adultes au moment de la période de ponte de la pyrale (quelques semaines après le début de vol).

Pour plus d'informations : [cliquez-ici](#)

Sésamie

Contexte d'observations et suivi des vols pour cette semaine

Aucune capture, ni dégât n'a été observé pour le moment.



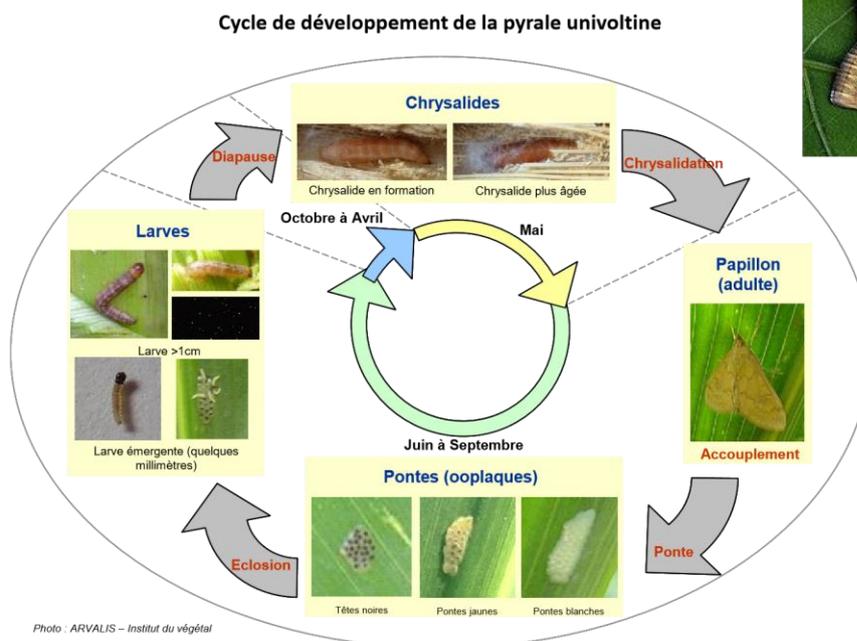
Analyse de risque et prévisions :

Aucune capture cette semaine.

Le niveau de risque global est **faible** mais attention aux zones où la sésamie a déjà été capturée.

Zoom sur... La pyrale et la sésamie

PYRALES (OSTRINIA NUBILALIS)



La sésamie a un cycle de développement assez similaire mais plus précoce. Les 1ers vols ont lieu courant mai, peu de temps après les semis de maïs.

Sans le piégeage d'adulte, la présence de la pyrale et de la sésamie dans la parcelle s'observe par les dégâts provoqués par la ponte et les larves.

Pyrale

Symptômes (source Arvalis)

De 10-12 feuilles du maïs à la floraison :

- Perforations des feuilles symétriques par rapport à la nervure centrale (aspect "coup de fusil"),
- Sciure à l'aisselle des feuilles, là où la larve pénètre dans la tige,
- Présence des chenilles,



Détails dans [la fiche accident - pyrale du maïs](#) (source Arvalis)

Sésamie

Symptômes (source Arvalis)

Par foyers de quelques m² et sur des plantes contiguës, dégâts visibles de 3-4 feuilles jusqu'après 10-12 feuilles.

- Dessèchement et disparition de plusieurs plantes successives,
- Présence des larves au collet des plantes,
- Présence d'une grosse perforation à la base de la tige sur les maïs les plus développés.



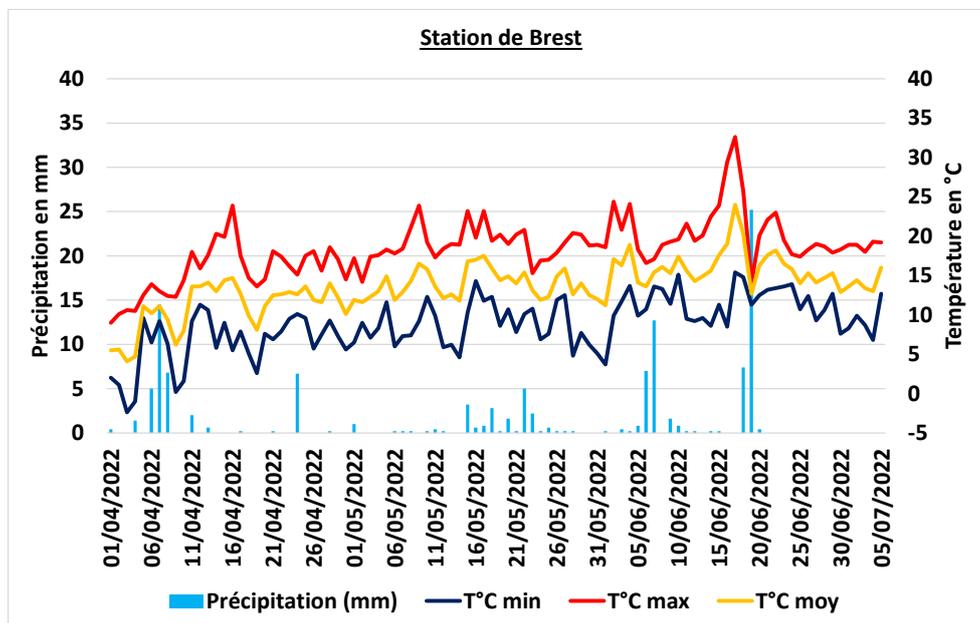
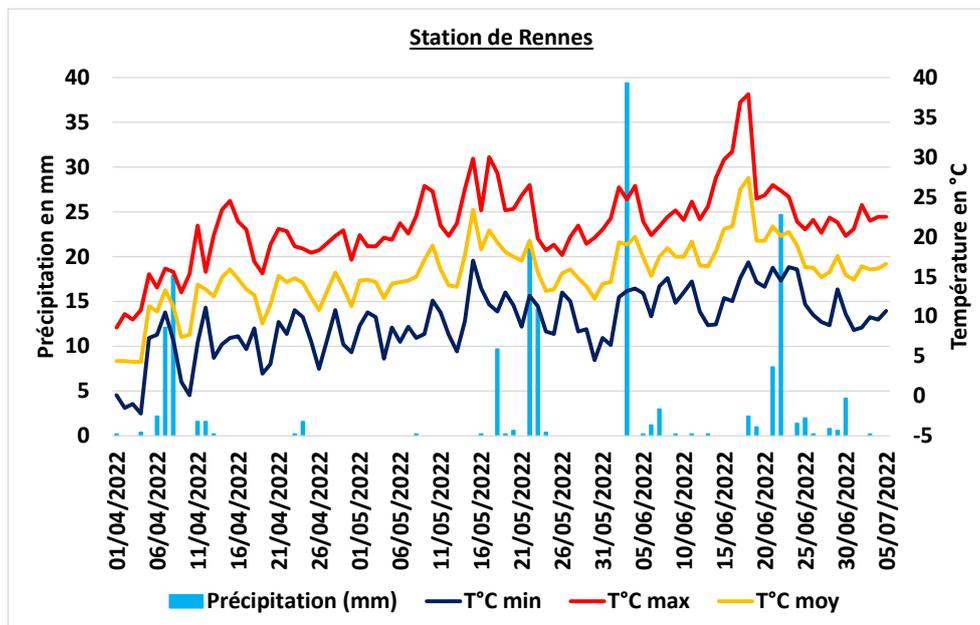
Détails dans [la fiche accident - sésamie du maïs](#) (source Arvalis)

Méthode de prophylaxie :

- Eviter la monoculture de maïs, cela évite l'installation de nouveau foyer et/ou son maintien.
- Détruire les cannes à l'automne

ANNEXES

Bilan Météo



Données météorologiques entre 1^{er} mars et le 05 juillet 2022 pour les villes de Rennes (35) et de Brest (29). **Source :** MétéoData

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants :

AGRICULTEURS, AGRIAL, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, FREDON BRETAGNE, CETA 35, D2N, EILYPS, EUREDEN, GARUN LA PAYSANNE, HAUT -BOIS NEGOCE, INRAE, INNOVAL, LYCEE DE BREHOULOU, LE GOUESSANT, LA SOURCE BRETAGNE TERDICI.

Direction de Publication

Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES
Contact : Lise Lollivier
Animateur inter-filières - Tél : 02 97 46 22 41 –

Rédigé par :

FREDON Bretagne
5, Rue A. de St Exupéry 35235 THORIGNE FOUILLARD
Contact : Damien Leclercq
Animateur Grandes Cultures - Tél : 02 23 21 21 17 –

Comité de Relecture :

Arvalis-Institut du Végétal, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Coop de France Ouest, Réseau IMPAACT pour Négoce Ouest, DRAAF-SRAL, Terres Inovia

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.